

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 1^{er} mars 2024 à 20h30

Convoqué le 26 février 2024, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absent(es) ayant voté par procuration : Adeline CARLOT à Maud QUINET, Christophe RUBRECHT à Etienne BIZE.

Absent excusé : Bastien FRANSIOLY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Estelle MATHEY, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2024
2. Urbanisme
3. Comptabilité
 - Vote des comptes de gestion 2023
 - Vote des comptes administratifs 2023
 - Affectation des résultats 2023
 - Ouverture anticipée de crédits
 - Etude diagnostic optimisation financière
4. Subventions aux associations
5. Forêt
6. Voirie et terrains communaux
7. Bâtiments communaux
8. Participation citoyenne
9. Périscolaire
10. Salle La Canopée
11. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 est arrêté et signé par le maire et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► Dossier d'urbanisme :

• Déclarations préalables :

CRETIN Michel	Pose de 2 panneaux solaires et 4 panneaux photovoltaïques en toiture	21 Grande rue (accord)
ALLOU-LAFFONT Rudy	Construction terrasse en bois surélevée ouverture d'une baie vitrée, transformation d'une fenêtre en porte de garage	3 rue des Marronniers (accord)
MILLET Denis	Transformation fenêtre en porte-fenêtre	3 rue des Roches (accord)

3. Comptabilité

Rapporteur : Jacky MOREL

► Vote des comptes de gestion 2023

DÉLIBÉRATION N° 2024.07

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le maire.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal prend connaissance des comptes de gestion 2023 des budgets suivants :

- Principal Naisey les Granges (63600) : résultat global de 1 031 538,81 €
- Forêt (63602) : résultat global de 348 300,09 €
- Lotissement de la Corvée (63631) : résultat global de 110 704,57 €
- Photovoltaïque Naisey (63650) : résultat global de 3 826,67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve les comptes de gestion 2023**
- **autorise le maire à les signer**

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Vote des comptes administratifs 2023

Le maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2023 effectués par la commune.

Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	435 936,01 €	1 575 815,24 €	1 139 879,23 €		
Investissement	371 279,07 €	262 938,65 €	-108 340,42 €	Restes à réaliser RAR :	1 606 100,00
Total	807 215,08 €	1 838 753,89 €	1 031 538,81 €	Résultat investissement avec RAR :	875 442,00
				Résultat total avec RAR :	-838 998,42 €
					300 880,81 €

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 875,57 €	394 738,16 €	355 862,59 €		
Investissement	30 765,50 €	23 203,00 €	-7 562,50 €	Restes à réaliser RAR :	54 000,00
Total	69 641,07 €	417 941,16 €	348 300,09 €	Résultat investissement avec RAR :	35 298,00
				Résultat total avec RAR :	- 26 254,50 €
					329 598,09 €

Lotissement de la Corvée

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	251 388,59 €	362 093,16 €	110 704,57 €		
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Restes à réaliser RAR :	0,00
Total	251 388,59 €	362 093,16 €	110 704,57 €	Résultat investissement avec RAR :	0,00 €
				Résultat total avec RAR :	110 704,57 €

Panneaux photovoltaïques

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 136,74 €	0,00 €	-1 136,74 €		
Investissement	37 867,59 €	42 831,00 €	4 963,41 €	Restes à réaliser RAR :	0,00
Total	39 004,33 €	42 831,00 €	3 826,67 €	Résultat investissement avec RAR :	4 411,00
				Résultat total avec RAR :	9 374,41 €
					8 237,67 €

Excédent total des 4 budgets : sans RAR : 1 494 370,14 € avec RAR : 749 421,14 €

DÉLIBÉRATION N° 2024.08

Le Conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs 2023, en concordance avec les comptes de gestion, concernant les budgets suivants :

- Principal Naisey les Granges (63600)
- Forêt (63602)
- Lotissement de la Corvée (63631)
- Photovoltaïque Naisey (63650)

Le maire se retire de la séance afin que le Conseil municipal puisse délibérer.
M. Michel CRETIN est élu président de séance.

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2023.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

► Affectation des résultats de fonctionnement 2023

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Lorsque les résultats sont connus, la collectivité procède à la reprise des résultats dans les conditions prévues à l'article L.2311-5, avec une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), le cas échéant.

• Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget principal (63600)

DÉLIBÉRATION N° 2024.09

Après avoir examiné le compte administratif faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 1 139 879.23 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		349 224.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		790 655.17 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		1 139 879.23 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 108 340.42 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		- 730 658.00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 838 998.42 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 139 879.23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		838 998.42 €
2) H Report en fonctionnement R 002		300 880.81 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

● **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget forêt (63602)**

DÉLIBÉRATION N° 2024.10

Après avoir examiné le compte administratif faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 355 862.59 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget forêt de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		72 773.39 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		283 089.20 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		355 862.59 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 7 562.50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		- 18 702.00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 26 264.50 €
AFFECTATION = C	=G+H	355 862.59 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		26 264.50 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		329 598.09 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

● **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget lotissement de la Corvée (63631)**

DÉLIBÉRATION N° 2024.11

Après avoir examiné le compte administratif faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un excédent de 110 704.57 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget lotissement de la Corvée de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-251 388.59 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		362 093.16 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		110 704.57 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €

AFFECTATION = C	=G+H	110 704.57 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002		110 704.57 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

• Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget photovoltaïque Naisey (63650)

DÉLIBÉRATION N° 2024.12

Après avoir examiné le compte administratif faisant apparaître le résultat de fonctionnement suivant :
- un déficit de 1 136.74 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget photovoltaïque Naisey de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 1 056.74 €
dont B Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif 0.00 €

C Résultats antérieurs de l'exercice
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -80.00 €

D Résultat à affecter
= A+C (hors restes à réaliser) - 1 136.74 €
(Si D est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

E Solde d'exécution cumulé d'investissement 4 963.41 €

F Solde des restes à réaliser d'investissement 4 411.00 €

Besoin de financement E + F 0.00 €

AFFECTATION = D - 1 136,74 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement 0.00 €
Montant des plus-values nettes de cession d'actifs = B

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
au minimum, couverture du besoin de financement diminué du 1)

3) Report en fonctionnement R 002 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 1 136.74 €

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget communal

DÉLIBÉRATION N° 2024.13

Vu le code général des collectivités territoriales, dans son article L.1612-1, alinéa 3: « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

	Crédits ouverts en 2023	Montant maximum 25 %
Chapitre 21	272 445 €	68 111 €

Le maire propose l'ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Bennette tracteur : compte 21578 (Autre matériel technique) pour 1 000 €
- Arbres école : compte 2121 (Plantations d'arbres et d'arbustes) pour 1 500 €
- Terrassement terrain multisports : compte 2128 (Autres agencements et aménagements) pour 38 000 €
- Panneaux de signalisation : compte 2152 (Installation de voirie) pour 1 200 €
- Four périscolaire : compte 2158 (Autres installations, matériel et outillage technique) pour 1 000 €

Le montant total s'élève à 42 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées
- dit que les crédits budgétaires correspondants seront prévus et repris au budget primitif 2024
- donne tout pouvoir au maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Etude diagnostic optimisation financière

La société Lémur Conseil accompagne les collectivités territoriales (communes, départements, régions), les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les syndicats mixtes dans la recherche de solutions d'optimisation fiscale, patrimoniale et économique.

Cette société propose une convention avec la commune qui a pour objectif d'identifier d'éventuelles nouvelles sources de financement ou d'optimisation des ressources existantes. La recherche portera principalement sur le chapitre 7 mais également sur tous comptes de recettes pouvant ouvrir à des ressources inexploitées.

Si ce constat, établi gratuitement par Lémur Conseil, est avantageux, la commune pourra poursuivre sa collaboration avec cette société.

4. Subventions aux associations

Rapporteur : Jacky MOREL

Le maire présente au Conseil municipal les subventions votées et versées en 2023 ainsi que les propositions de subventions 2024.

Organismes	Subventions votées en 2023	Subventions versées en 2023	Propositions 2024
A.D.M.R.	50 €	50 €	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €	50 €	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €	50 €	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €	300 €	300 €
Association des donneurs de sang	50 €	50 €	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €	250 €	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège) (1)	360 €	360 €	400 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile) (2)	620 €	620 €	680 €
Accro'Gym	200 €	200 €	200 €
Comice du 1 ^{er} Plateau	50 €	50 €	50 €
Coop. Scolaire Naisey (sortie scolaire +USEP) (3)	3 835 €	3 735 €	600 €
Souvenir Français	50 €	50 €	50 €
Rézosaône	30 €	30 €	30 €
Comité des fêtes (4)	1 000 €	1 000 €	200 €
D'Potes en scène	100 €	100 €	100 €
OncoDoubs	200 €	200 €	200 €
Ronde de l'espoir	100 €	100 €	100 €
Prévention routière	150 €	150 €	0 €
Divers	500 €		500 €
Total	7 945 €	7 345 €	3 860 €

(1) En fonction du nombre d'élèves au collège (45 en 2023) (2) En 2024, augmentation du coût de 155 € à 170 € la séance
(3) Subv. exceptionnelles 2023 : voyage 2 200 € + entrées piscine 1 235 € (4) Subv. exceptionnelle 2023 achat chapiteau

DÉLIBÉRATION N° 2024.14

Le maire propose d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Subventions 2024
A.D.M.R.	50 €
Anciens combattants de Bouclans	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	50 €
Amicale des parents d'élèves de Naisey	300 €
Association des donneurs de sang	50 €
Espérance sportive de Naisey-les-Granges	250 €
Foyer socio-éducatif de Saône (collège)	400 €
Ligue de l'enseignement (écran mobile)	680 €
Accro'Gym	200 €
Comice du 1 ^{er} Plateau	50 €
Coop. Scolaire Naisey	600 €
Souvenir Français	50 €
Rézosaône	30 €
Comité des fêtes	200 €
D'Potes en scène	100 €
OncoDoubs	200 €
Ronde de l'espoir	100 €
Divers	500 €
Total	3 860 €

Le Conseil municipal, soucieux de soutenir au mieux les associations, décide d'accorder les subventions 2024 présentées ci-dessus, sous réserve de présentation de leur compte-rendu d'Assemblée générale et de leur bilan financier respectif.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. Forêt

► Programme de travaux 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.15

Claude BELIARD, adjoint en charge de la forêt, présente le programme de travaux 2024 proposé par l'ONF :

- **Travaux sylvicoles parcelles 46 et 47 : dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de cloisonnements**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le programme de travaux de l'ONF pour les parcelles 46 et 47.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6. Voirie et terrains communaux

Rapporteur : Jacky MOREL

► Demande de stationnement sur le domaine public

DÉLIBÉRATION N° 2024.16

Le maire présente la demande de Mme Séverine CHARMOILLE, propriétaire d'un commerce ambulant « Oh Truck de Sésé », pour exercer son activité tous les mercredis soirs de 17h30 à 21h30 sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme CHARMOILLE à stationner sur la place aux jours et heures indiqués sur la demande. Cette autorisation se fera par arrêté municipal et signature d'une convention annuelle renouvelable, après discussion, chaque fin d'année.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► Recherche d'emplacements pour implantation d'une antenne relais

Le maire informe le Conseil municipal que la société SFR recherche un terrain pour une éventuelle implantation d'antenne relais téléphonie afin de maintenir ou renforcer la qualité des réseaux mobiles.

Dans le même temps, un contact est établi avec la société Towerco pour une demande d'hébergement sur le pylône rue des Combottes.

7. Bâtiments communaux

Rapporteur : Jacky MOREL

► Chaudière mairie

La chaudière de la mairie ne fonctionne plus normalement, nous devons envisager son remplacement. Différentes études sont en cours (bio fioul, bois énergie, granulés, aérothermie), nous attendons les devis afin de pouvoir se prononcer sur cet investissement.

► Village d'avenir

Dans le cadre de la sélection de notre projet de réhabilitation de la salle Parisse à « village d'avenir », une première rencontre a eu lieu avec M. VALCIN, chef de projet.

Il est décidé de lancer un appel d'offre pour l'aide à maîtrise d'ouvrage, cette mission est subventionnée par le Département. Le cahier des charges sera élaboré avec l'aide des services départementaux.

8. Participation citoyenne

Rapporteur : Michel CRETIN

DÉLIBÉRATION N° 2024.17

Le dispositif de participation citoyenne s'appuie sur une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 et a pour but de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Il est essentiellement fondé sur un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police), les communes et les habitants.

Ce dispositif doit permettre :

- De rassurer et protéger la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- De resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- De renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- D'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- D'encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- De constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de signer un protocole de partenariat avec la préfecture du Doubs et le groupement de gendarmerie départementale du Doubs, pour une durée de trois ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide la signature d'un protocole en partenariat avec la préfecture du Doubs et le groupement de gendarmerie départementale du Doubs.
- autorise le maire à signer ledit protocole et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9. Périscolaire

Rapporteur : Jacky MOREL

La participation 2024 de la commune s'élève à 31 850,89 €, déduction faite de la subvention CAF de 10 000 €.

La fréquentation du périscolaire étant croissante le midi, la commune envisage de remplacer le four existant par un four de capacité supérieure. L'investissement est estimé à 3 000 €.

10. Salle La Canopée

Rapporteur : Jean-Luc MARGUET

Jean-Luc MARGUET fait un état de la situation des travaux de construction de la salle. Il fait part des problèmes rencontrés sur le lot couverture suite aux intempéries et des solutions apportées.

Il signale les difficultés que nous avons avec la maîtrise d'œuvre en matière de communication et de prise en compte de nos demandes en évoquant ses nombreuses interventions, afin d'obtenir des réponses précises à nos questions.

Le planning de travaux est pour l'instant respecté.

11. Questions diverses

Rapporteur : Jacky MOREL

➤ Recensement de la population

	2008	2013	2018	2024
Population municipale	706	782	795	849
Population comptée à part (1)	12	18	20	Info non connue à ce jour
Population totale	718	800	815	849

(1) Notamment les personnes majeures de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

➤ Dates à retenir :

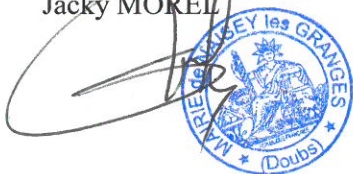
11 mars Commission finances à 20h00

22 mars DOB à 20h00 et réunion du Conseil municipal à 20h30

12 avril Réunion du Conseil municipal à 20h30 (vote des budgets)

Le maire lève la séance à 00h00.

Le maire,
Jacky MOREL



La secrétaire de séance,
Estelle MATHEY

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 7 mars 2024.